

Séance de Conseil Municipal, du 16 septembre 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le seize septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MENARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 septembre 2016

Présents : M. MENARD – Mme MARTIN – Mme PAGANUCCI - M. ADAM - M. JUMERT -M. DESHAYES -Mme FERNANDES-PENTEADO - M. HÉBERT - Mme MÉRAUD - M. PEREON – M. PRENANT - M. PIGOREAU -Mme BEAUCHEMIN

Absents excusés : Mme BLONDEAU (pouvoir à M. PRENANT)

Absente: Mme LETANT

Secrétaire de Séance : Mme MARTIN

Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Madame MÉRAUD signale qu'elle n'a "jamais mis en cause les pompiers de Vendôme" et estime qu'elle aurait dû être prévenue dans la mesure où Rose-Marie BLATEAU était sur place.

Monsieur MÉNARD rappelle que Rose-Marie BLATEAU était présente au plan d'eau dans le cadre de sa vie privée, et non de ses fonctions à la mairie.

Monsieur MÉNARD précise que, contrairement aux propos tenus par Madame MÉRAUD lors du conseil municipal du 18 juillet, concernant la personne transférée à Tours, et supposée être "entre la vie et la mort", elle a en réalité été transportée à l'hôpital de Blois d'où elle est sortie en pleine forme, le jeudi de la même semaine". Cette information a été recueillie par le médecin urgentiste et relayée par un surveillant de baignade du SIPEV.

Après intégration de ces modifications, le compte-rendu de la séance est approuvé à l'unanimité.

3. Evolution taxes foncières

Monsieur HÉBERT présente l'évolution des taxes foncières sur la commune. En 2016, on note une évolution importante de la part départementale (26 %) qui génère une augmentation moyenne d'un peu plus de 10 % par rapport à 2015. Par ailleurs, la base de la valeur locative a augmenté de 1 %, en moyenne. Les frais de gestion diminuent depuis 2011. Le taux des ordures ménagères a baissé de 38 % représentant une baisse en valeur de 28%.

4. PEDT

Les temps d'activités périscolaires se déroulent les lundis et vendredis de 13 h 50 à 15 h 20. Des activités très variées (manuelles, sportives, artistiques...) sont proposées aux enfants de l'école Louis Gatien.

Le bilan de l'année scolaire est très positif : les enfants apprécient la variété des activités. Les parents notent l'effort de la collectivité quant à la gratuité des animations proposées. L'ensemble des enfants de l'école y participent.

La coordination des activités est assurée par un agent municipal.

Afin de permettre le versement par l'Etat du fonds de soutien pour les TAPS, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention annuelle relative à la mise en place du projet éducatif territorial et à solliciter le versement du fonds de soutien.

5. Professions médicales et paramédicales

- Accueil du médecin

Monsieur le Maire informe le conseil de l'évolution du dossier relatif à l'arrivée prochaine du médecin, Madame LOPEZ, sous réserve de l'accord du Conseil de l'Ordre, suite au dépôt de dossier à la fin du mois d'août.

Un rendez-vous avec l'ARS aura lieu prochainement pour discuter des aides financières éventuelles par l'ARS et la CPAM;

Monsieur MÉNARD informe le conseil qu'il mettra à disposition son gîte à titre gracieux, si le logement n'est pas prêt.

Le Conseil municipal décide de mettre à disposition du médecin, le cabinet médical, à titre gracieux **et** de prendre en charge les frais de téléphone et de connexion Internet, les frais de secrétariat pendant une année, **et** le loyer pour l'habitation du médecin, pendant six mois. Le conseil demande la prise en charge des frais d'électricité, d'eau et d'assainissement par le médecin. Une convention devra être signée avec le médecin, en contrepartie de l'engagement financier de la commune. Le conseil demande que la convention prévoit le remboursement des frais supportés par la commune en cas de non-respect des engagements.

Monsieur MÉNARD a reçu un appel téléphonique du médecin espagnol et note une ~~très grande~~ amélioration dans la pratique de la langue française.

- Travaux pour cabinet d'infirmière

Madame Adeline BOURGET va installer un cabinet d'infirmière libérale, à compter du 1er janvier, au 3 place Fortier. Monsieur le Maire propose de fixer le loyer à 200 euros, à compter du 1er avril 2017 (à la demande de Madame BOURGET) charges comprises, hors électricité. Des travaux sont nécessaires dans le local : pose d'une cloison, plomberie et électricité. Le conseil accepte les devis de :

- F. LECOINTRE relatif à la pose d'une cloison : 1 437,60 € TTC

- M. SANDRÉ pour la réalisation des travaux de plomberie : 1 660,80 € TTC.

Madame BOURGET prendra à sa charge les travaux d'électricité et de peinture, en contrepartie des trois mois de loyers gratuits.

Le Conseil municipal accepte de louer le local situé 3 place Fortier, à Madame BOURGET pour y exercer son activité d'infirmière libérale, au prix de à 200 € charges comprises, hors électricité. La location se fera à titre gracieux, les trois premiers mois de l'année, en contrepartie de petits travaux (électricité et peinture) réalisés par Mme BOURGET.

Vu le faible nombre de patients présents simultanément, Madame BOURGET nous a informé qu'il n'y avait pas obligation d'avoir un accès handicapé ni de sanitaires adaptés.

Monsieur MÉNARD informera le club CRÉA d'un changement de lieu pour les activités du lundi et du jeudi. Une salle à l'étage de l'école pourra être mise à disposition de cette association.

- Demande d'un local pour orthophoniste

Une orthophoniste a sollicité la commune pour venir s'installer à Villiers-sur-Loir. Elle demande si un local pourrait lui être proposé. La seconde partie du local Fortier pourrait être aménagée ; des devis vont être demandés.

6. L'Artésienne : reprise façade (suite CM du 22 juillet) **Reprise de la façade nord**

Suite à la dégradation de la façade nord, l'entreprise ISOLBA propose d'appliquer deux couches de peinture silicane : pour un montant de 1 408,68 € TTC (pour 39,13 m² correspondant à la grande façade) ou 2 502, 78 € TTC (pour l'ensemble des façades de la salle de musique d'une superficie de 69,52 m²) . L'entreprise évoque des projections de produits acides indépendantes de leur responsabilité ; par conséquent, elle ne veut pas faire jouer la garantie. Le conseil décide ne rien faire. En revanche, des gros bacs de fleurs ou des plots seront installés pour empêcher l'accès des véhicules, le long de la salle de musique et de la salle des jeunes.

7. Antenne FPS TOWERS : proposition d'achat du terrain

La société FPS TOWERS souhaite acheter 110 m² de la parcelle ZO 14, située à Villepoupin, où est implantée l'antenne Bouygues Telecom. La proposition financière de FPS TOWERS est de 12.000 €.

Lors de la visite du mandataire de FPS TOWERS, Monsieur le Maire a demandé que la vente se limite à 40 m². En cas d'accord, une servitude serait indiquée sur le contrat de vente pour permettre l'accès.

Monsieur le Maire a fait une contre-proposition au prix de 30.000 € pour une superficie de 40 m² environ. La société FPS Towers s'oriente vers un prix d'achat de 22.000 €.

Le conseil confirme la dernière proposition de Monsieur le Maire à 25.000 € soumise à FPS TOWERS, le 15 septembre 2016. La superficie sera définie lors du bornage du terrain et pourra atteindre 70 m² ; les frais de géomètre seront à la charge de la société FPS TOWERS.

Cette vente permettra de pérenniser l'antenne. En effet, il existe actuellement 7 pylônes. Seuls les pylônes situés sur des terrains acquis par FPS TOWERS seront mutualisés ; les autres seront à court terme retirés et ne donneront donc plus lieu à redevance.

-8. Travaux de Voirie

Lors de la séance du mois de juin 2016, le conseil a souhaité que la communauté de communes assure la réfection de la rue des Plans d'eau. L'estimation des travaux s'élève à :

- Part CVR 12 438,00 € TTC
- Part Communale 8 316,00 € TTC

Le conseil décide de réaliser les travaux et de prendre en charge le coût de 8 316 € correspondant à la sécurisation de la rue des Plans d'eau, de l'entrée de la baignade au chemin des Essivières : il s'agit d'installer deux ralentisseurs et d'implanter les panneaux de signalisation routière s'y rapportant.

Des demandes de subventions seront faites au titre des amendes de police.

- commission voirie : projets 2017-2018

Le conseil décide d'orienter les travaux de voirie pour 2017 et 2018, sur les aménagements de sécurité. En 2017, il s'agira d'aménager le carrefour de la rue de la Boissière, de la rue du 11 novembre et de la rue de Chantereine, avec un plateau surélevé. De plus, des dos d'âne seront aménagés : rue de la Garelière, avenue Pierre Armand Colin, rue de Villepoupin (à côté du terrain de tennis). Monsieur COUTY, bureau d'études VIATEC, va faire les études concernant les différents projets.

En 2018, le conseil souhaite réaliser la piste cyclable, avenue du Petit Thouars, après étude réalisée en 2017. Il faudra envisager le raccordement des eaux pluviales avec la ZA de la Croix Noury.

9. Finances :

- D.B.M. n°2 : budget communal

Suite aux travaux connexes relatifs à la déviation de Vendôme, la commune de Villiers sur Loir a payé les travaux, contre remboursement par le conseil départemental. Le conseil décide de régulariser les écritures comptables liées au remboursement du FCTVA, telles que présentées ci-dessous :

Par ailleurs, le conseil décide d'inscrire 43 euros au chapitre 66 "charges financières" correspondant au remboursement des intérêts de la ligne de trésorerie. Cette somme sera prélevée sur la ligne "dépendances imprévues" au compte 022.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	43,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	43,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	1 041,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	1 041,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	1 041,37 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 041,37 €	0,00 €	0,00 €
D-6618 : Intérêts des autres dettes	0,00 €	43,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	43,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 084,37 €	1 084,37 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	1 041,37 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	1 041,37 €	0,00 €
R-2804413 : Subv nature org publics-Projets infrastructures intérêt national	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 041,37 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 041,37 €
D-204413 : Subv nature org publics-Projets infrastructures intérêt national	0,00 €	1 041,37 €	0,00 €	0,00 €
R-4582 : Opérations sous mandat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 041,37 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	1 041,37 €	0,00 €	1 041,37 €
D-10222 : F.C.T.V.A.	1 041,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	1 041,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-4581 : Opérations sous mandat	0,00 €	1 041,37 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 4581 : Opérations sous mandat	0,00 €	1 041,37 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 041,37 €	2 082,74 €	1 041,37 €	2 082,74 €
Total Général		1 041,37 €		1 041,37 €

- Redevance occupation du domaine public Erdf

Suite à la modification du code général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil décide d'instituer des redevances pour l'occupation provisoire du domaine public communal pour les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau de transports d'électricité et sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux de distribution publics de gaz. La collectivité fixe par délibération la redevance dans la limite des plafonds fixés par le décret en prenant en compte la longueur des réseaux implantés sur son territoire. Le conseil décide :

- d'instituer la redevance d'occupation du domaine public communal par les chantiers de travaux sur :
 - les ouvrages du réseau public de transport d'électricité,
 - les ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz
- ainsi que sur les canalisations particulières de gaz
- d'appliquer les règles dans la limite des plafonds définis par le CGCT

10. Subvention - remboursement prestation musicale à l'association des pompiers

Lors du vote des subventions aux associations, il avait été décidé de soutenir financièrement l'association des sapeurs pompiers en payant l'animateur du bal du 13 juillet. Le conseil décide de rembourser à l'association, la somme de 500 € correspondant à ladite animation.

11. Bilan rentrée scolaire

Madame PAGANUCCI dresse le bilan de la rentrée scolaire 2016 où 99 enfants sont accueillis à l'école, dont 20 sont domiciliés hors Villiers sur Loir.

Les travaux du préau débiteront aux vacances de la Toussaint par le désamiantage ; les travaux de reconstruction sont programmés à la suite. Lors de la consultation des entreprises, aucune offre n'a été déposée pour le lot "électricité" ; il sera donc sorti du marché.

Le maître d'oeuvre réalise l'analyse des offres et va engager des négociations pour réduire les coûts et atteindre l'enveloppe définie de 100.000 € tout compris.

7 arbres de la cour seront abattus dans la cour de l'école, pendant les vacances de la Toussaint, car ils présentent un danger et seront remplacés. Quelques souches seront peut-être conservées.

Concernant les TAP, la coordination est assurée par Christelle MÉTIER, après une période de transition. L'ensemble des activités se passe bien. Il y a peu de renouvellement parmi les intervenants. Les enfants redemandent l'activité "pêche".

Projet d'école : les enseignants n'ont pas encore défini leur projet de fin d'année.

12. Programmation culturelle à l'Artésienne 2016-2017

Monsieur ADAM présente la programmation culturelle. Trois spectacles vont être organisés dans le cadre de Festillésime 41 : un par la société musicale, un par l'association "Festival au gré du Loir" et un par la commune.

La chorale de Colline SERREAU se produira le 25 septembre, à l'église, concert organisé par la société musicale.

Monsieur ERMISSE présentera son livre sur MUSSET, le 9 décembre à l'Artésienne.

13 Affaires diverses :

La société musicale occupe toujours le préfabriqué de l'école. Le conseil demande que la société musicale retire son matériel le 31 janvier 2017, au plus tard. Monsieur HÉBERT informe le conseil que les pupitres en bois devraient être retirés aux vacances de la Toussaint.

La commission "Coeur de Village" se réunira le 30 septembre en présence de Monsieur MARMIROLI, directeur du CAUE. Monsieur JUMERT et Mme MÉRAUD doivent présenter un diagnostic des réseaux de la Place Fortier.

Une réunion publique sur la transition énergétique sera organisée avec un thermicien du syndicat mixte du pays vendômois, le 14 octobre ; le conseil municipal est donc reporté au 21 octobre. Mesdames MÉRAUD et BEAUCHEMIN préviennent d'ores et déjà de leur absence.

Monsieur MÉNARD participera au Congrès des Maires du Loir et Cher, le vendredi 30 septembre.

Bilan de la Saint-Gilles : la fête s'est bien passée ; les mesures de sécurité ont été bien comprises. Monsieur MÉNARD remercie Messieurs JUMERT et PIGOREAU pour l'aide apportée concernant les mesures de sécurité.

Commission générale : investissement 2017

Monsieur le Maire propose de fixer une date pour étudier les propositions d'investissements 2017. Madame MÉRAUD suggère d'attendre le début de l'année 2017 pour connaître la capacité financière de la commune.

Comptes-rendus des activités intercommunales

Le conseil devra statuer sur la nouvelle intercommunalité soit communauté de communes soit communauté d'agglomération ainsi que sur les compétences, avant le 15 décembre. Le conseil du mois de décembre est donc avancé au 9 décembre.

Monsieur MÉNARD présente l'avancée des travaux : des groupes thématiques ont été mis en place et sont ouverts aux conseillers communautaires. Il est envisagé de faire trois pôles de proximité : Montoire, Vendôme, Saint-Amand-Longpré.

L'ensemble des conseillers municipaux de la communauté du Vendômois Rural sont invités à une réunion d'information sur la gouvernance, le 20 septembre, à 20 h à la mairie de Villiers sur Loir.

RÉUNIONS DE QUARTIER

Elles seront programmées au mois d'octobre et seront animées par 2 élus. 7 quartiers sont arrêtés comme suit :

- 1 . Quartier Boissière : Rues de la Boissière, Basse Boissière, de Courtozé, du Clos Quairy, de la Berthelotière, des Géaulées, Haut Bois ; réunion animée par Albert PIGOREAU et Michel PRENANT, le 04 octobre à 20 h 30
- 2. La Fuye, Cent Ecus, Closerie, Fours à Chaux, La Cave Lagas, animée par Claire BEAUCHEMIN et Charles JUMERT, le 05 octobre à 20 h 30
- 3. Ronsard, Rondaizes, Lavoir, Chantereine (y compris Picavette) animée par Laurence PAGANUCCI et Jean-Marc DESHAYES, le 13 octobre à 20 h 30
- 4. Le Bourg : Petit Thouars, 11 novembre, Place Fortier, Cave Loupins , Couture, Ratèlerie, Ruelle Bûcheron, Docteur Silly, animée par Nadine BLONDEAU et Jean-Yves MÉNARD, le 7 octobre à 20h30
- 5. Château d'eau, Bois Berlon, Clos Saint-Hilaire, Besnard Ferron, Alphonse Rivière, Vaucroix, Clos de Vaucroix, Garelière, Villechâtain, Papillonnière, Chemin Vert, 8 mai, Croix Noury, animée par Stéphane ADAM et Xavier HÉBERT, le 22 octobre à 10 h
- 6. Villepoupin : La Procureuserie, Coulée, Loges, Plans d'eau, animée par Françoise MÉRAUD et Jean-Yves MÉNARD, le 20 octobre à 20 h 30;
- 7. PA Colin, Coudray, Coteau Saint-André, Bazin, Pierre Percée, animée par Jean-Yves MÉNARD et Marlène MARTIN, le 11 octobre à 20 h 30.

L'ordre du jour sera commun à chaque quartier et une lettre d'invitation sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres.

Il faut revoir les panneaux d'affichage dans les quartiers et les utiliser pour diffuser l'information communale.

L'ensemble de ces réunions se tiendra dans le foyer de l'Artésienne.

Le Maire,

Jean-Yves MÉNARD